



Département
de la Sarthe

Session plénière du conseil départemental

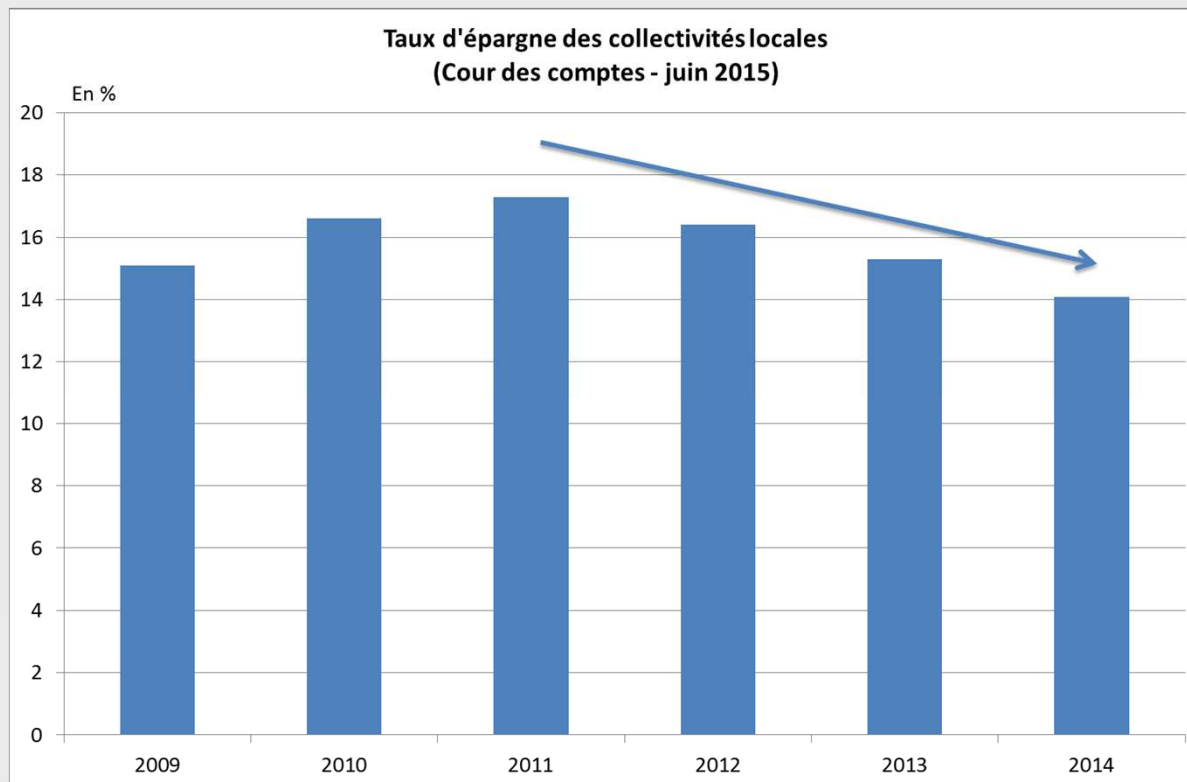
21 septembre 2015

La situation financière du Département de la Sarthe



Une baisse continue des capacités d'épargne des collectivités locales

- Une détérioration de la situation financière des collectivités locales mise en évidence par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2015 sur « La situation et les perspectives des finances publiques »



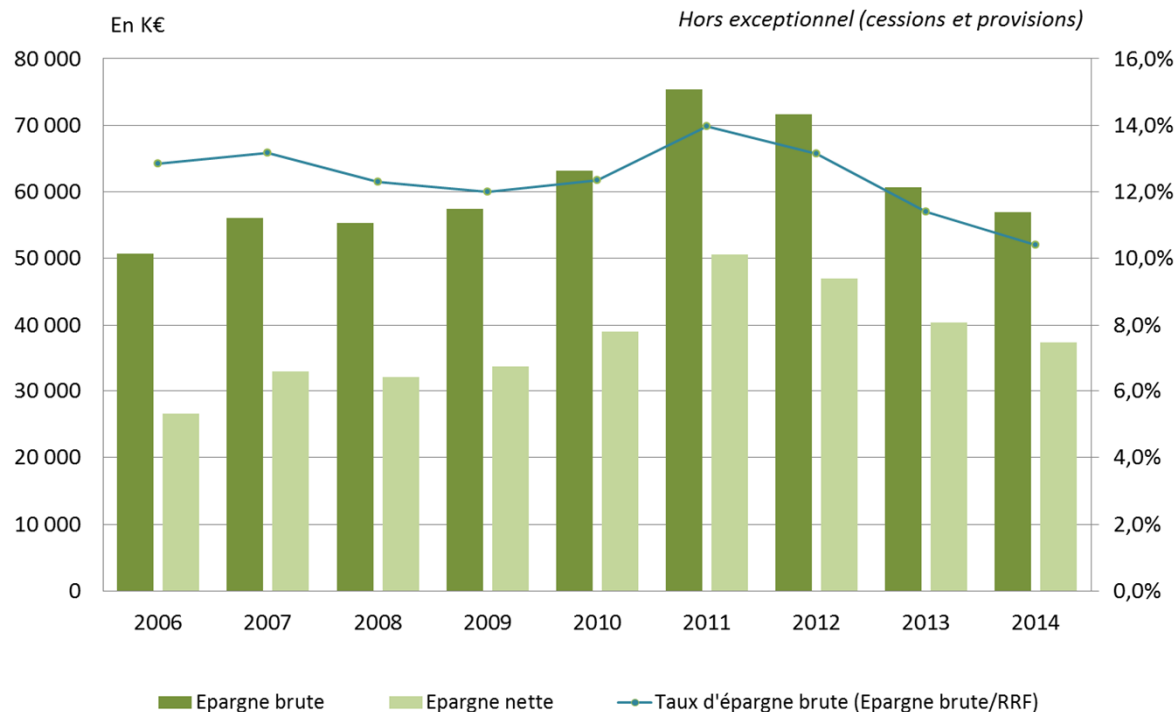
En 2014, le taux d'épargne moyen par catégorie de collectivités s'élève à :

- 10 % pour les départements,
- 14 % pour les communes,
- 18 % pour les intercommunalités,
- 21 % pour les régions.



Même tendance pour le département de la Sarthe

L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement du département de la Sarthe



Un « effet ciseaux » sur la section de fonctionnement depuis 2011 :

- + 3,3 % / an pour les dépenses, sous l'effet de l'accroissement des dépenses sociales ;
- + 1,7 % / an pour les recettes

⇒ Baisse de l'épargne brute qui malgré un niveau satisfaisant passe de plus de 70 M€ en 2011 à 58 M€ en 2014



Une situation aggravée par le désengagement de l'Etat

1. Des transferts de compétences non intégralement compensés

D'après les travaux de l'Assemblée des Départements de France (juin 2015) le reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité s'élève à 48 % en 2014 (contre 53 % en 2012) : sur les 16,8 Mds€ de charges brutes APA, PCH et RSA, seuls 8,7 Mds€ sont compensés, soit un reste à charge de 8,1 Mds€ (contre 6,3 Mds€ en 2012)

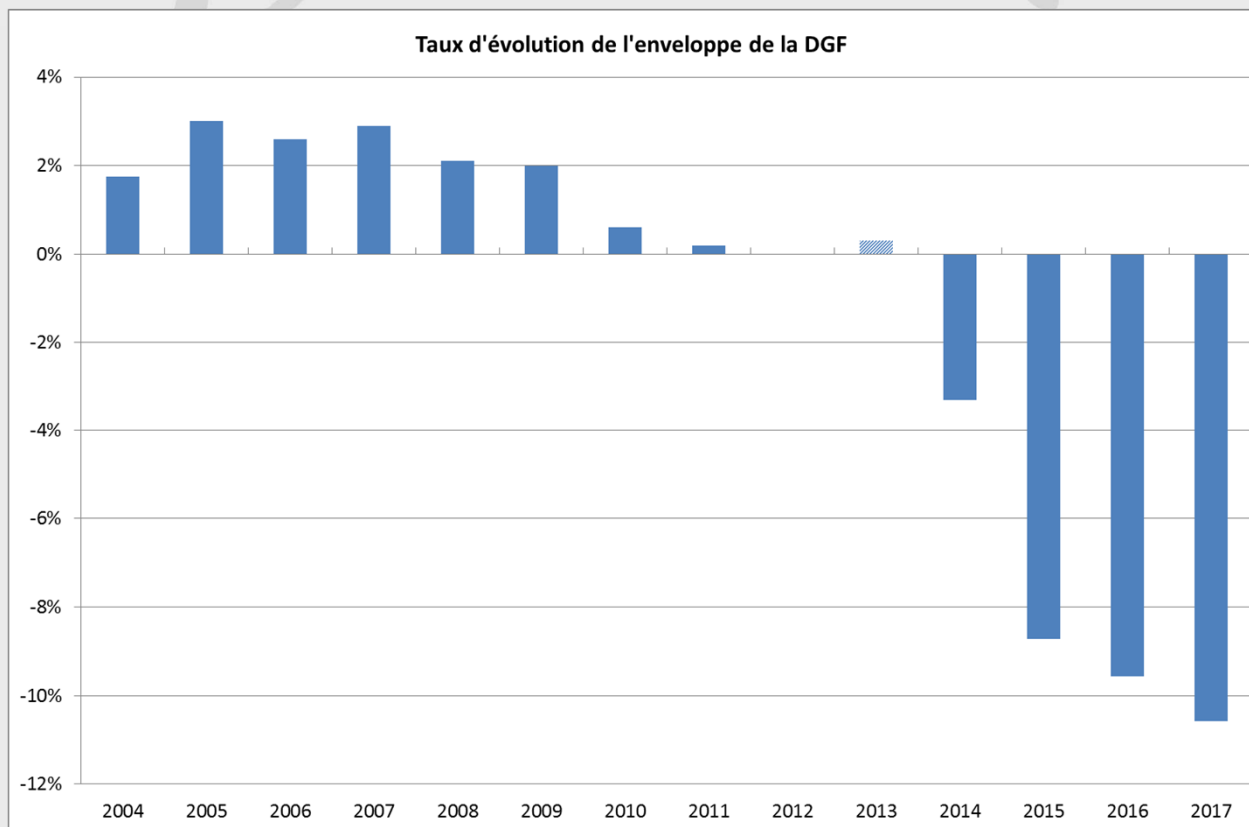
Pour le Département de la Sarthe, le reste à charge s'élève à 62 M€ en 2014 (contre 52 M€ en 2012 ; + 19 %) :

- 22 M€ au titre du RSA
- 29 M€ au titre de l'APA
- 10 M€ au titre de la PCH

⇒ **Les mesures prises dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité en 2014 (relèvement du taux de DMT0 et frais de gestion FB) sont insuffisantes.**

Une situation aggravée par le désengagement de l'Etat

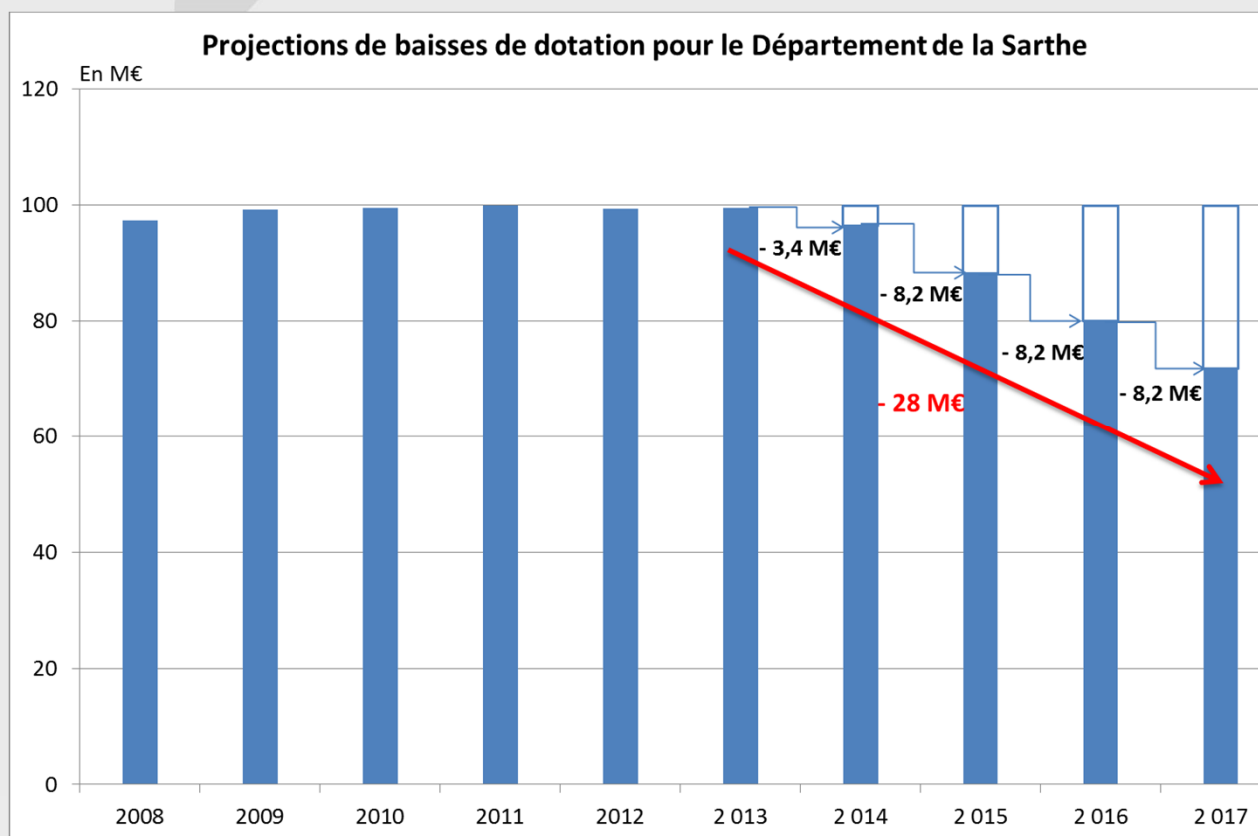
2- La baisse inédite des dotations de l'Etat



Alors que la DGF était jusque là soit gelée soit indexée sur l'inflation voire la croissance du PIB, elle a baissé de plus de 3 % en 2014 et devrait à nouveau diminuer de près de 10 % chaque année d'ici 2017.

Une situation aggravée par le désengagement de l'Etat

2- La baisse programmée de la DGF : 28 % à horizon 2017



⇒ En 2017 : - 28M€ soit la moitié de l'épargne brute

⇒ Entre 2014 et 2017 : 63 M€ de manque pour le Département



Projections financières 2015-2019 pour le Département

Une dégradation mécanique de l'épargne brute :

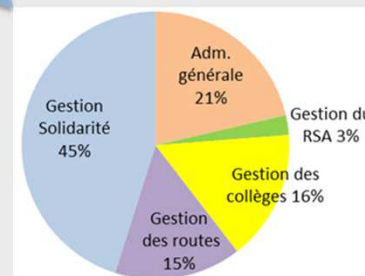
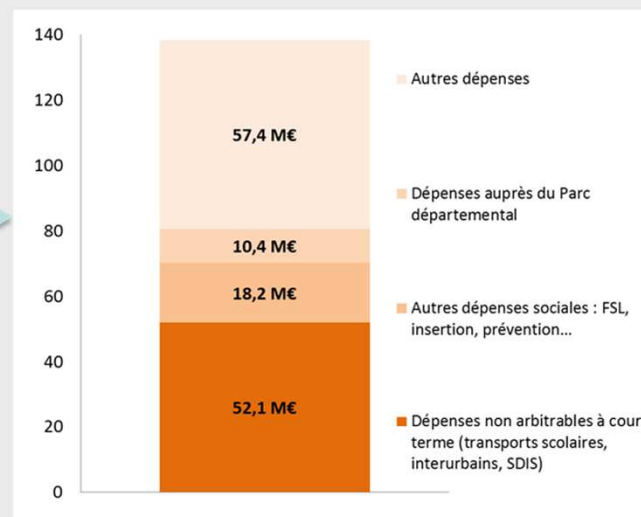
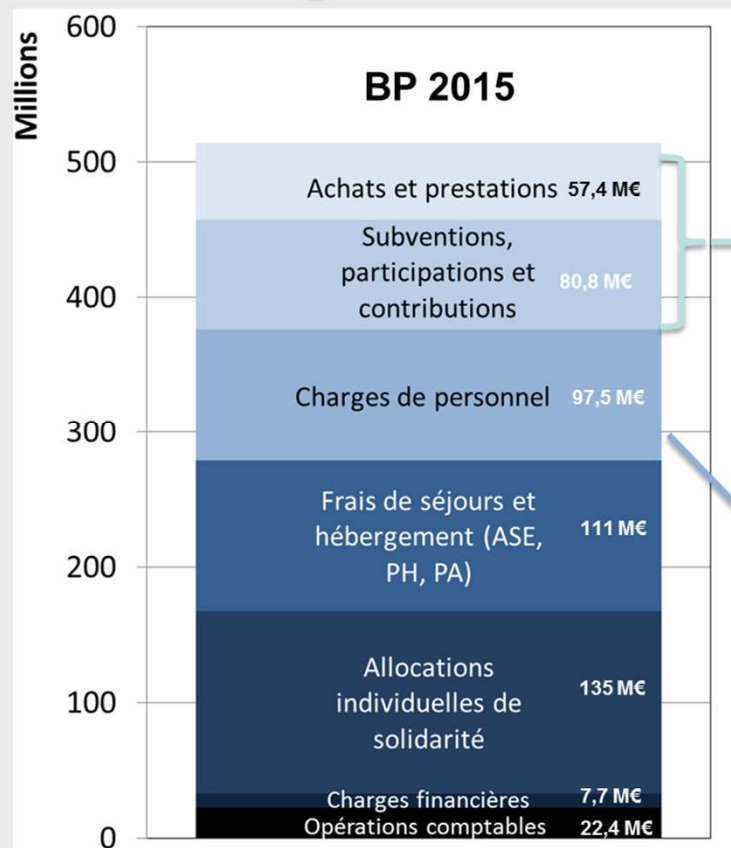
- **Fait majeur : baisse des recettes de fonctionnement** estimée à - 6,0 M€ en 2016 et - 4,8 M€ en 2017 en lien avec le prélèvement de 8 M€ opéré chaque année sur les dotations de l'Etat
- **Hausse des dépenses de fonctionnement** estimée à plus de 2,5 % en moyenne annuelle, en lien notamment avec une progression toujours importante des allocations RSA en 2016 (+ 7,8 % en 2016, + 5,6 % en 2017).

⇒ En conséquence, l'épargne passerait de 50 M€ en 2015 à 27 M€ en 2016 et 14 M€ en 2017.



Des marges de manœuvre structurellement réduites

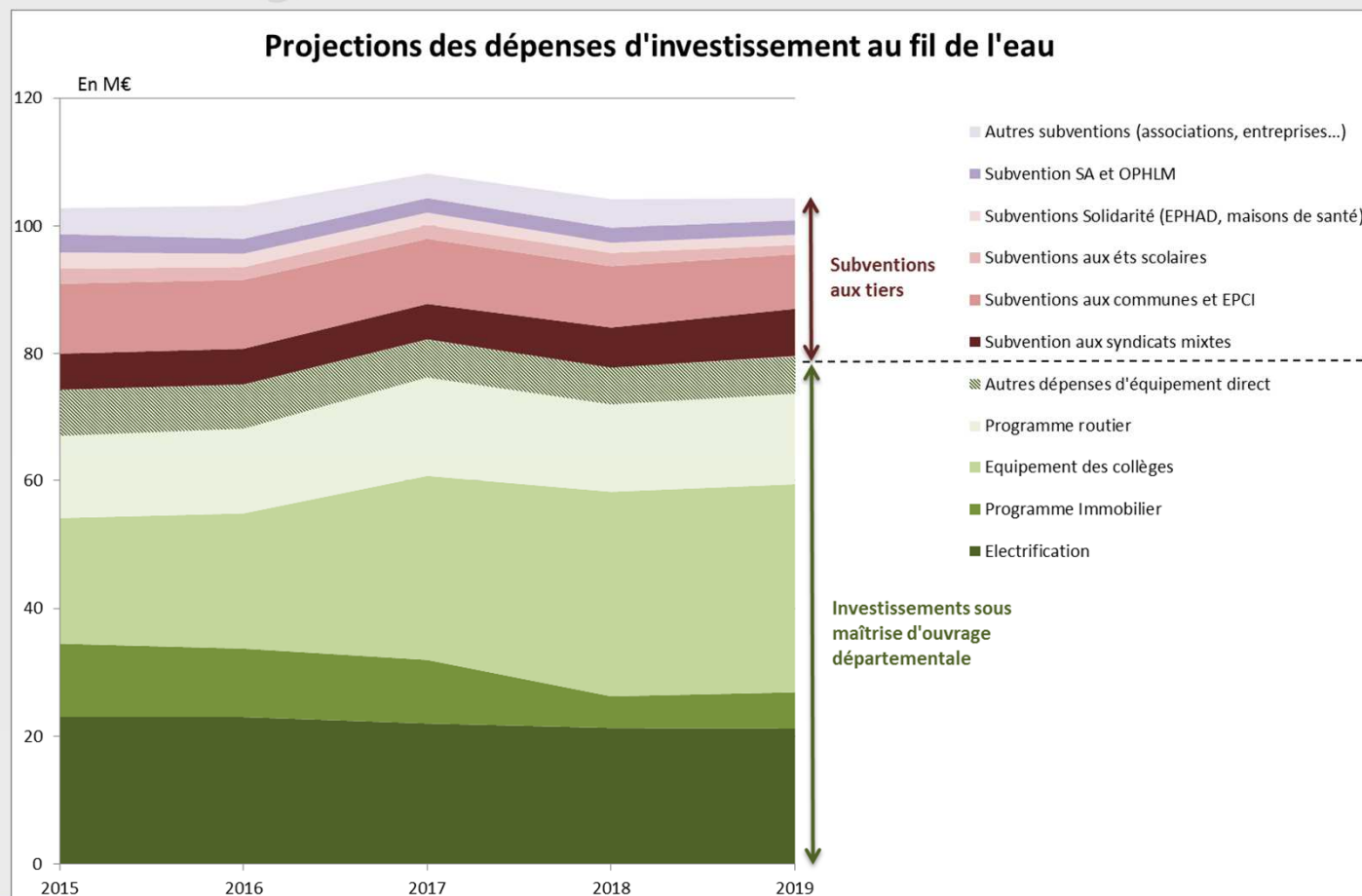
1. Une section de fonctionnement rigide





Des marges de manœuvre structurellement réduites

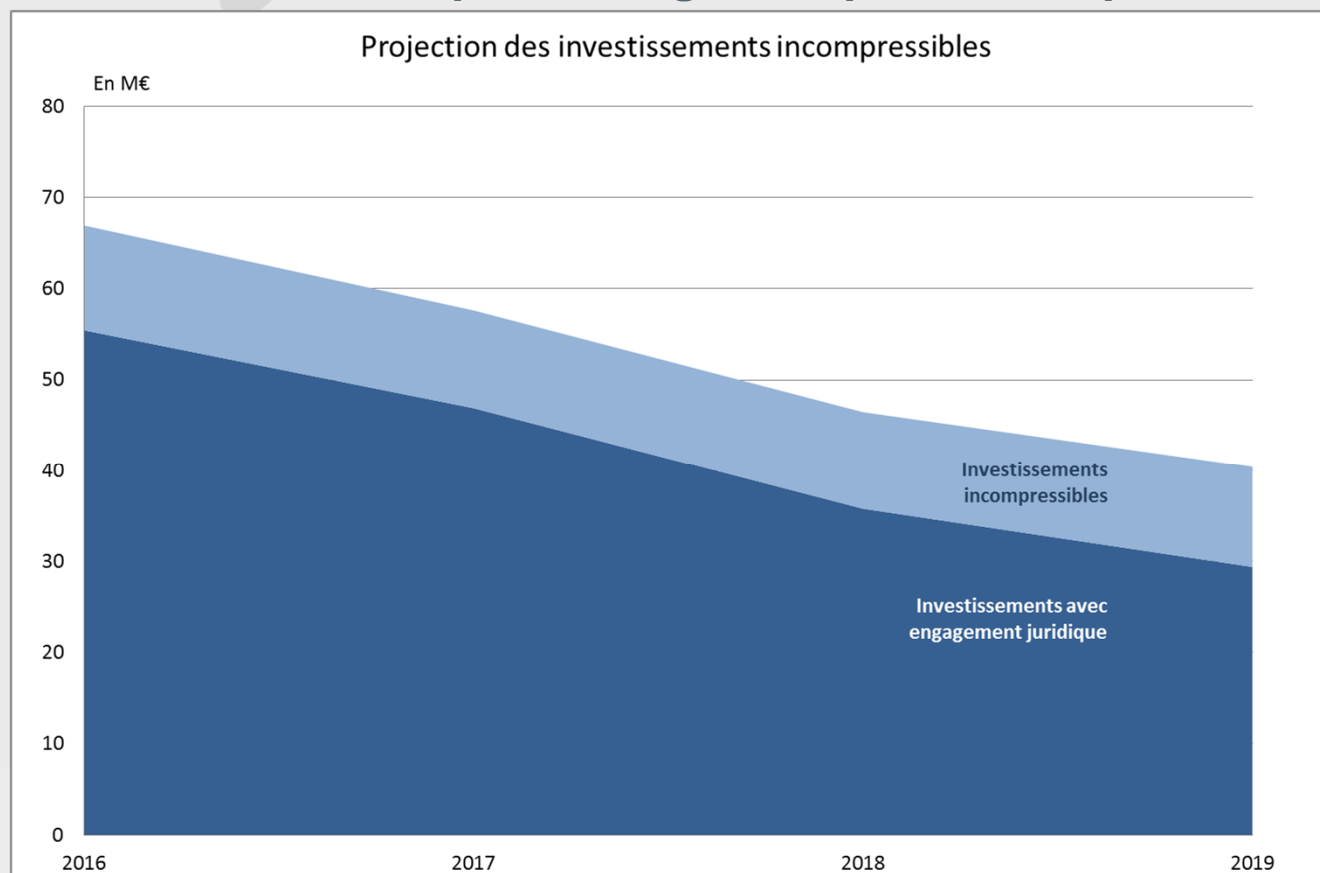
2. Des investissements dont la projection au fil de l'eau n'est pas en cohérence avec notre capacité d'endettement : 105 M€ /an avec un pic en 2017





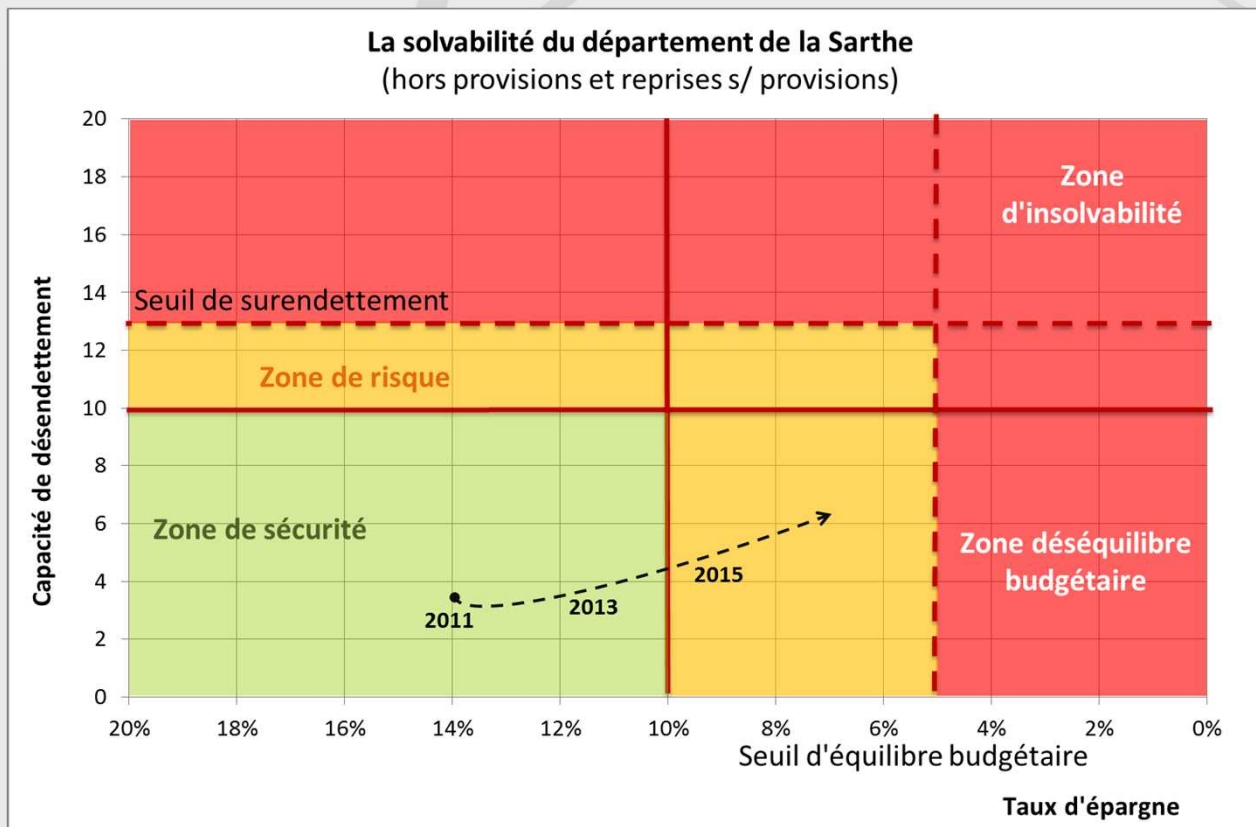
Des marges de manœuvre structurellement réduites

2. Des investissements, pour une grande part, incompressibles



Stratégie financière du Département : un objectif de maintien de sa capacité d'investissement

- La sécurisation durable des équilibres financiers du Département



Objectif qui suppose un niveau minimal d'épargne à 5,5 % des recettes de fonctionnement

⇒ **Scénario non privilégié** dans la mesure où il obérerait la capacité du Département à investir au niveau souhaité

- Le maintien des capacités du Département à investir sur la durée
⇒ **Objectif d'épargne à 7 %** pour permettre un niveau d'investissement de 365 M€ sur les 4 prochaines années

Stratégie financière du Département : les ajustements

- La cible d'une épargne à 7 % des recettes réelles de fonctionnement permettant d'inscrire l'investissement du Département dans la durée suppose :
 - un ajustement sur la section de fonctionnement de **11 M€ en 2016 et 17 M€ en 2017**, soit – 39 M€ sur deux exercices
 - ⇒ Une réfaction de 20 % des dépenses identifiées comme les plus compressibles en 2016 et une nouvelle réfaction de 45 % en 2017
 - ⇒ Autre ordre de grandeur : avec une hausse de 1 % de taux de fiscalité sur le foncier bâti équivalent à 1 M€, ce besoin d'ajustement correspond à une hausse du taux de fiscalité de 11 % en 2016 et 17 % en 2017
 - Et un **lissage de la programmation des investissements** pour préserver une enveloppe d'investissement de 365 M€ sur 2016-2019
 - ⇒ Un ajustement de près de 15 M€ / an par rapport aux projections fil de l'eau pour maintenir notre capacité au niveau d'investissement moyen des années précédentes